Zeitschrift: Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 20 (1994)

Heft: 2

Artikel: La diffusion de l'information sur une nouvelle forme d'exécution de peine : la sociothérapie

Autor: Ummel, Marinette / Harding, Timothy W. / Schurmans, Marie-Noëlle

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1046887

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR UNE NOUVELLE FORME D'EXÉCUTION DE PEINE: LA SOCIOTHÉRAPIE

Marinette UMMEL, Timothy W. HARDING
et Marie-Noëlle SCHURMANS*

Résumé

La création de tout nouveau service d'exécution de peine implique qu'une information adéquate soit diffusée aux utilisateurs potentiels. Dans le cadre de l'évaluation d'un Centre de sociothérapie pénitentiaire à Genève, les divers canaux d'information, leurs émetteurs, leurs récepteurs ainsi que leurs finalités ont été répertoriés. La diffusion et le degré de fiabilité de ces informations, de même que l'appréciation du Centre, ont été étudiées par un questionnaire soumis à différentes catégories du personnel pénitentiaire de la Suisse romande et du Tessin ainsi qu'à un échantillon de détenus.
Les résultats de cette étude montrent que:

- les principaux canaux d'information utilisés par les répondants sont les contacts avec la directrice du Centre et les contacts informels avec les détenus;
- plus des deux tiers des répondants connaissent l'existence du Centre;
- si les éléments concernant le cadre structurel et les aspects importants du programme, tels que la vie communautaire, la composition du personnel ainsi que le rôle actif des détenus dans l'unité ont été bien assimilés, la nature particulière du programme sociothérapeutique, sans prise en charge spécifiquement psychiatrique, n'est pas claire pour une majorité de répondants;
- la majorité des répondants estiment qu'une généralisation, en Suisse, du modèle du Centre de sociothérapie serait utile.

Kurzfassung

Die Schaffung jeder neuen Pflegeabteilung macht erforderlich, potentielle Benutzer entsprechend darüber zu informieren. Im Rahmen der Evaluation eines sozialtherapeutischen Vollzugszentrums in Genf wurden die diversen Informationskanäle, ihre Autoren, ihre Zielgruppen und ihre Zielsetzung erhoben. Die Verbreitung und die Zuverlässigkeit dieser Information, ebenso die Beurteilung des Zentrums wurden an Hand eines Fragebogens, der an verschiedene Kategorien des Gefängnispersonals der welschen Schweiz und des Tessins gesandt worden ist, wie auch als Stichprobenerhebung bei Häftlingen, studiert.

Die Resultate zeigen, dass :

- *die hauptsächlichen Informationskanäle der Beantworter des Fragebogens die Kontakte mit der Vorsteherin des Zentrums und informelle Kontakte mit den Gefangenen sind;*
- *mehr als zwei Drittel der Beantworter bereits über die Existenz des Zentrums unterrichtet waren;*
- *Elemente, welche den Strukturrahmen und wichtige Aspekte des Programms betreffen (das gemeinschaftliche Leben, die Zusammensetzung des Personals und auch die aktive Rolle, welche den Hänftlingen im Zentrum zufällt), gut aufgenommen wurden; dagegen scheint die besondere Natur des Therapie-Programms (keine spezifisch psychiatrische Betreuung) dem Grossteil der Beantworter nicht sehr klar zu sein;*
- *der Grossteil der Beantworter denkt, dass eine Verallgemeinerung des Modells des sozial-therapeutischen Zentrums in der Schweiz von Nutzen wäre.*

1. INTRODUCTION

L'efficacité d'un service d'exécution de peine ne dépend pas seulement de la nature et de la qualité des interventions entreprises mais également du processus par lequel les usagers sont adressés au service. Un élément essentiel dans le développement d'un service est donc la diffusion d'informations aux personnes qui participent à ce processus décisionnel (les usagers potentiels eux-mêmes et les autres intervenants). Si l'information diffusée est incomplète ou inadéquate, les personnes qui pourraient bénéficier du service n'y seront pas adressées et les personnes pour qui le Centre n'est pas approprié y seront adressées, ce qui entraînera un nombre important de refus. L'information sur ses activités et le programme qu'il met en œuvre peuvent donc être considéré comme une tâche essentielle d'un nouveau service pour accueillir les détenus pouvant effectivement profiter du programme.

Le Centre de sociothérapie pénitentiaire «La Pâquerette», géré par l'Institut universitaire de médecine légale de Genève[1], a été créé en février 1986; il occupe une unité de la prison genevoise de Champ-Dollon et prend actuellement en charge une dizaine de détenus, pour la plupart en exécution de peine, qui proviennent des cantons romands et du Tessin et qui, selon les critères d'admission au Centre, présentent un grave trouble de la personnalité et demandent à y être traités. Le programme de sociothérapie, mis en œuvre dans cette unité, s'inspire du modèle de Maxwell Jones[2] ainsi que des unités

sociothérapeutiques de la prison de Grendon, en Angleterre[3], [4].
Dans le cadre d'une évaluation globale de ce nouveau Centre[5], une étude des connaissances et de la perception qu'avaient les divers acteurs dans le monde pénitentiaire de la Suisse romande et du Tessin sur le Centre fut entreprise.

Pour savoir si une généralisation du Centre de sociothérapie paraissait envisageable en Suisse, il nous a paru pertinent de sonder également le milieu carcéral des cantons romands et du Tessin[6].

Au vu de ces considérations, nous avons réalisé un sondage par questionnaire auprès des détenus, du personnel pénitentiaire et des autres intervenants du milieu carcéral (médecins, infirmiers, assistants sociaux, etc.) afin de mettre en évidence les éléments suivants:
- le degré de connaissance, dans le milieu carcéral romand et tessinois, concernant l'existence et le fonctionnement du Centre de sociothérapie;
- les canaux par lesquels les personnes interrogées ont pris connaissance de l'existence du Centre de sociothérapie;
- le degré d'adéquation entre l'image du Centre de sociothérapie qu'élaborent les personnes interrogées et les principes théoriques énoncés par le Centre de sociothérapie;
- l'opinion des personnes interrogées quant à l'utilité éventuelle d'une généralisation, en Suisse, du modèle que constitue le Centre de sociothérapie.

2. ÉCHANTILLON ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES RÉPONDANTS

Nous avons pu constituer un échantillon représentatif des gardiens et des cadres pénitentiaires en soumettant notre questionnaire dans le cadre des cours du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire. Les membres du personnel médico-social ainsi que les autorités pénitentiaires constituent un groupe plus restreint; afin d'avoir accès à un nombre suffisant de réponses, nous avons envoyé le questionnaire par voie postale à toutes les personnes concernées (directeurs, médecins, infirmiers et assistants sociaux) travaillant dans le cadre de huit établissements pénitentiaires. Nous avons également soumis le questionnaire à des détenus de la prison de Champ-Dollon qui y avaient séjourné plus de trois mois.

Le nombre total des questionnaires restitués s'élève à cent septante et un (N=171). Certains questionnaires, cependant, n'ayant été remplis que partiellement, le nombre de réponses valables est parfois inférieur à N: nous mentionnerons donc systématiquement le nombre (n) de réponses valables pour chaque réponse.

Les répondants peuvent être répartis en trois groupes selon leur appartenance statutaire:
- le personnel pénitentiaire constitué des gardiens ainsi que des cadres qui comprennent les directeurs de prison et les représentants d'un service d'exécution des peines (111 répondants);
- le personnel médico-social: médecins, infirmier(ère)s, assistants sociaux, sociothérapeutes et ex-sociothérapeutes (43 répondants);
- les détenus (15 répondants).

3. RÉSULTATS

3.1 Connaissance de l'existence du Centre de sociothérapie

Les 77.2% des répondants (132)[7] connaissent l'existence du Centre de sociothérapie. Les graphiques 1 et 2 montrent la proportion des personnes connaissant ou ignorant l'existence du Centre, en fonction de leur statut et de leur cadre d'activité. Le personnel médico-social et les cadres semblent avoir une meilleure connaissance de l'existence du Centre de sociothérapie que les gardiens.

Graphique 1 **Connaissance de l'existence de "La Pâquerette" en fonction du statut**

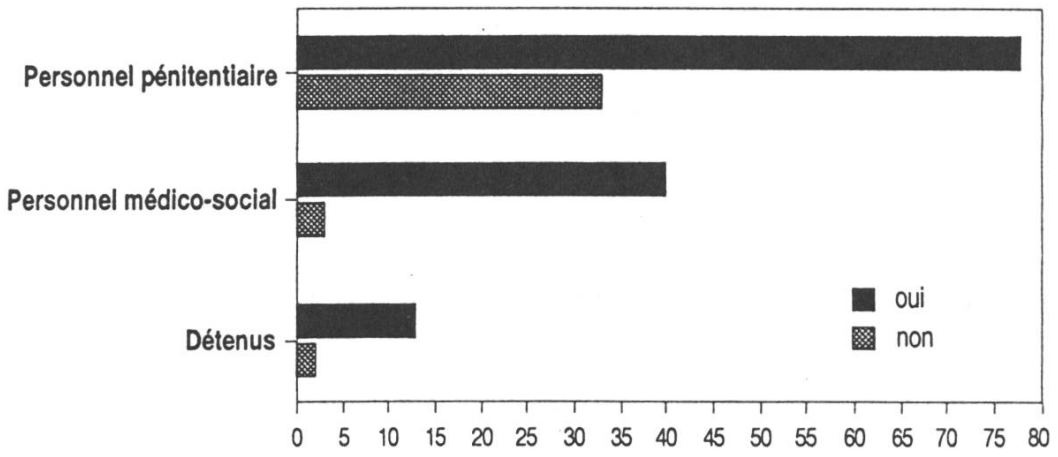

Graphique 2 **Connaissance de l'existence de "La Pâquerette" en fonction du cadre d'activité**

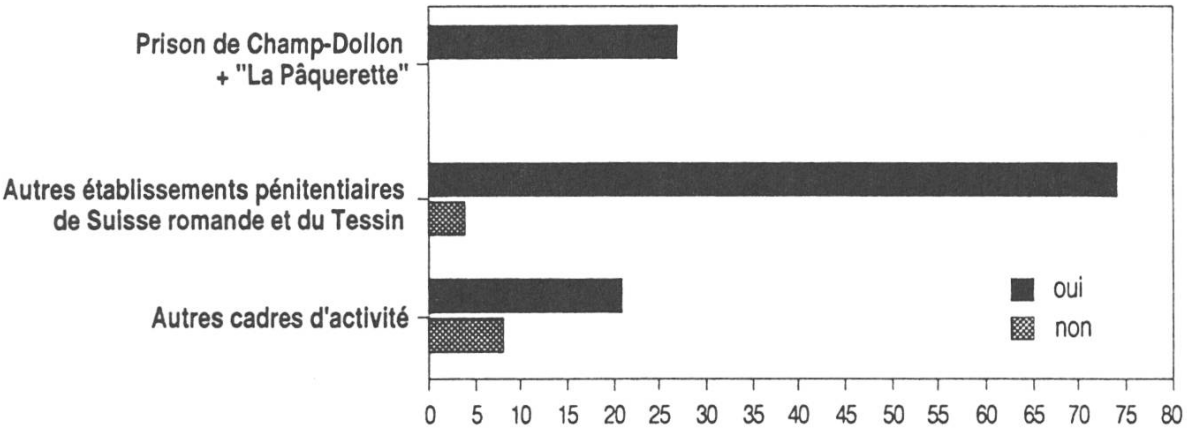

Dans l'analyse des résultats qui suivent, nous avons exclu les personnes qui, ne connaissant pas l'existence du Centre, n'avaient pu répondre aux diverses questions concernant son fonctionnement: les pourcentages que nous indiquerons sont par conséquent calculés en fonction du nombre de répondants ayant manifesté leur connaissance de l'existence du Centre de sociothérapie (soit N=132).

3.2 Canaux d'information sur le Centre de sociothérapie

Onze canaux d'information étaient proposés aux répondants, qui devaient mentionner par OUI ou NON s'ils y avaient été confrontés.

Les résultats (cf. Tableau 1) montrent que la transmission de l'information par la voie hiérarchique (directeur-gardien-détenu) n'est ni la plus employée, ni la plus efficace. L'information sur le Centre de sociothérapie, dans les établissements pénitentiaires, semble en effet passer plus facilement par les détenus que par les directeurs de prison ou par les gardiens.
En outre, ce sont les contacts avec la directrice du Centre (soit personnels, soit à l'occasion d'un cours) qui constituent le principal canal d'information. Ceci met en évidence le rôle important que la directrice du Centre de sociothérapie joue dans l'information concernant le Centre.
Les médecins et le personnel soignant des établissements carcéraux ne jouent qu'un rôle secondaire dans la transmission de l'information.
Les visites à la prison de Champ-Dollon et dans l'unité de sociothérapie apparaissent également comme un canal non négligeable d'information.

Tableau 1 **Canaux d'information sur "La Pâquerette"**

		Fréquence	
Canaux d'information*	n =	**NON**	**OUI**
1) Par la directrice du Centre	99	51	48
2) Par un cours donné par la directrice du Centre	90	46	44
3) Par un détenu	95	51	44
4) Par une visite à la Pâquerette	94	55	39
5) Par un gardien	92	55	37
6) Par une visite à Champ-Dollon	87	52	35
7) Par des documents sur "La Pâquerette"	87	58	29
8) Par un assistant social	87	69	18
9) Par un médecin	80	63	17
10) Par une infirmière	77	64	13
11) Autres	90	47	43

** Ils sont classés par ordre décroissant en fonction de la fréquence des réponses OUI*

3.3 Les critères d'admission

Quatorze questions traitent des critères d'admission (cf. Tableau 2). Les résultats montrent que pour douze questions, une majorité de répondants a donné une réponse conforme au règlement d'admission. Par contre, les deux questions restantes obtiennent une majorité de réponses non conformes.

Tableau 2 **Critères d'admission**

			Fréquence**	
	Critères*	n=	**NON**	**OUI**
1)	Engagement volontaire d'un détenu	121	5	116
2)	Séjour en exécution de peine possible	118	3	115
3)	Accord de l'autorité d'exécution des peines	115	6	109
4)	Etre un homme	114	17	97
5)	Avoir moins de 35 ans	100	95	5
6)	Etre de nationalité suisse	103	94	9
7)	Etre atteint d'un désordre de personnalité	112	21	91
8)	Séjour possible sans être écroué	98	91	7
9)	Plusieurs séjours possibles à la "Pâquerette"	110	28	82
10)	Avoir besoin d'un traitement psychiatrique	101	65	36
11)	Suivre une cure de désintoxication	95	61	34
12)	Séjour possible en détention préventive	107	48	59
13)	Maîtriser la langue française	98	54	44
14)	Avoir été jugé	101	44	57

** Les critères sont classés par ordre décroissant en fonction de la fréquence des réponses exactes*

*** Les chiffres soulignés indiquent la fréquence des réponses exactes*

Pour évaluer, cette fois, le degré d'assimilation des critères d'admission au Centre, huit demandes fictives d'admission ont été proposées aux répondants qui, en se mettant dans le rôle de directeur du Centre de sociothérapie, devaient indiquer s'ils les accepteraient ou non.
Le libellé de six demandes contient des éléments qui permettent clairement de les accepter ou de les refuser. Les résultats montrent que les critères d'admission ont été bien appliqués, à une exception près, par la majorité des répondants.

Le libellé de deux demandes ne contient pas d'argument clair en faveur ou en défaveur de l'admission. L'une mentionne le cas d'un homme ayant commis des délits de mœurs dont la demande d'admission est faite sans enthousiasme, à l'instigation du directeur de l'établissement dans lequel il se trouve; l'autre relate le cas d'un ancien toxicomane, actuellement bien compensé sous traitement de méthadone, qui demande son admission au Centre. Pour ces deux exemples de demande, la fréquence des réponses positives et celle des réponses négatives sont presque identiques. Ceci met en évidence la difficulté de se prononcer en vue d'une admission, pour certaines demandes, ainsi que la diversité des opinions à ce sujet.

3.4 Le programme mis en œuvre au Centre de sociothérapie

Dans le questionnaire, seize affirmations se rapportent spécifiquement au programme (cf. Tableau 3); les répondants devaient indiquer, pour chacune d'entre elles, s'ils la considéraient comme juste ou fausse.

Parmi les quatorze affirmations qui ont obtenu une majorité de réponses adéquates, celles qui ont obtenu le plus grand nombre de réponses correctes concernent la composition double du personnel du Centre qui comprend des gardiens et des sociothérapeutes; la vie communautaire qui est mise en œuvre au Centre et la prise en charge, par les détenus eux-mêmes, des tâches pratiques de l'unité (cuisine, lessive, etc.).

Deux affirmations ont obtenu une majorité de réponses non conformes. Elles contiennent toutes les deux la mention d'un traitement spécifiquement médical (avec une prise en charge médicamenteuse et/ou psychothérapeutique) qui n'est pas pratiqué en réalité par le Centre.

Tableau 3 **Programme**

Affirmations* (résumées)	n=	Fréquences** NON	OUI
1) Personnel composé de gardiens et sociothérapeutes	128	1	127
2) Vie communautaire	126	2	124
3) Les détenus assument des tâches pratiques	124	5	119
4) Un détenu peut être renvoyé	120	2	118
5) Groupe de crise en cas de conflit	114	2	112
6) Un détenu peut avoir des sanctions	117	6	111
7) Un détenu peut avoir des soutiens	119	11	108
8) L'information circule librement	113	5	108
9) Demande de transfert possible	113	8	105
10) Les détenus touchent un pécule	111	20	91
11) Sécurité identique	119	38	81
12) Activité créatrices obligatoires	119	76	43
13) Les détenus ont automatiquement des conduites	113	72	41
14) Traitement psychiatrique	107	65	42
15) Présence de psychiatres	115	52	63
16) Traitement médicamenteux	112	47	65

** Les affirmations sont classés par ordre décroissant en fonction de la fréquence des réponses exactes et leur énoncé dans le questionnaire en annexe*

*** Les chiffres soulignés indiquent la fréquence des réponses exactes*

3.5 Buts du Centre de sociothérapie

Treize affirmations définissant des buts possibles pour le Centre de sociothérapie sont proposées (cf. Tableau 4); les répondants doivent leur attribuer un degré d'importance sur une échelle à trois dimensions (sans importance = 1; assez important = 2; très important = 3).

Tableau 4 **Buts de "La Pâquerette"**

Buts*	n=	Moyenne
1) Apprendre aux détenus à respecter les autres	128	2,89
2) Préparer le retour à la vie libre	128	2,87
3) Apprendre aux détenus le contrôle de soi	127	2,83
4) Diminuer la violence à la sortie de prison	126	2,75
5) Diminuer la récidive	128	2,73
6) Apprendre aux détenus à se respecter	129	2,72
7) Apprendre aux détenus à se connaître	127	2,70
8) Améliorer le sentiment de bien-être des détenus	127	2,44
9) Diminuer les actes de violence dans la prison	125	2,43
10) Contribuer à la recherche universitaire	125	1,74
11) Contribuer à la formation des gardiens	124	1,73
12) Produire des objets artisanaux	126	1,49
13) Eloigner les éléments perturbateurs des prisons	125	1,49

** Les critères sont classés par ordre décroissant en fonction de la moyenne des réponses sur une échelle de 1 à 3*

Les trois buts qui ont été jugés les moins importants sont:
1. «Eloigner les éléments perturbateurs des unités normales des prisons».
2. «Contribuer à la formation des gardiens».
3. «Produire des objets artisanaux».

Les trois buts qui ont été jugés les _us importants sont:
1. «Apprendre aux détenus à respecter les autres».
2. «Préparer les conditions environnementales et personnelles du retour à la vie libre».
3. «Apprendre aux détenus à se contrôler dans des situations conflictuelles sans recourir à la violence».

3.6 Appréciation du Centre de sociothérapie

Une série d'échelles tendues entre deux pôles évaluatifs antinomiques permettent aux sujets de qualifier le programme de sociothérapie. Les répondants étaient invités à indiquer leur opinion en plaçant une croix dans l'échelon qui leur paraît correspondre au programme du Centre.

En donnant une valeur à chaque échelon, nous avons pu calculer une moyenne des réponses et tracer un profil moyen du programme (graphique 3). Ce profil ne présente pas de valeurs extrêmes et se situe proche de la valeur médiane.

Chaque échelle présente un pôle plutôt négatif et un pôle plutôt positif. Les résultats semblent néanmoins se situer plutôt du côté positif, à deux exceptions près. Dans le couple «reposant-fatigant», la moyenne se trouve du côté «fatigant», de même, pour la paire «libéral-contraignant», la moyenne se trouve du côté «contraignant». Ces deux résultats montrent que la tendance des réponses n'est pas de juger le programme comme laxiste.

Dans la comparaison des résultats entre les groupes professionnels, le personnel médico-social se différencie significativement ($p = 0,09$) du personnel de sécurité en appréciant le programme comme moins coûteux et nettement moins libéral.

Graphique 3 **Appréciation de "La Pâquerette"**

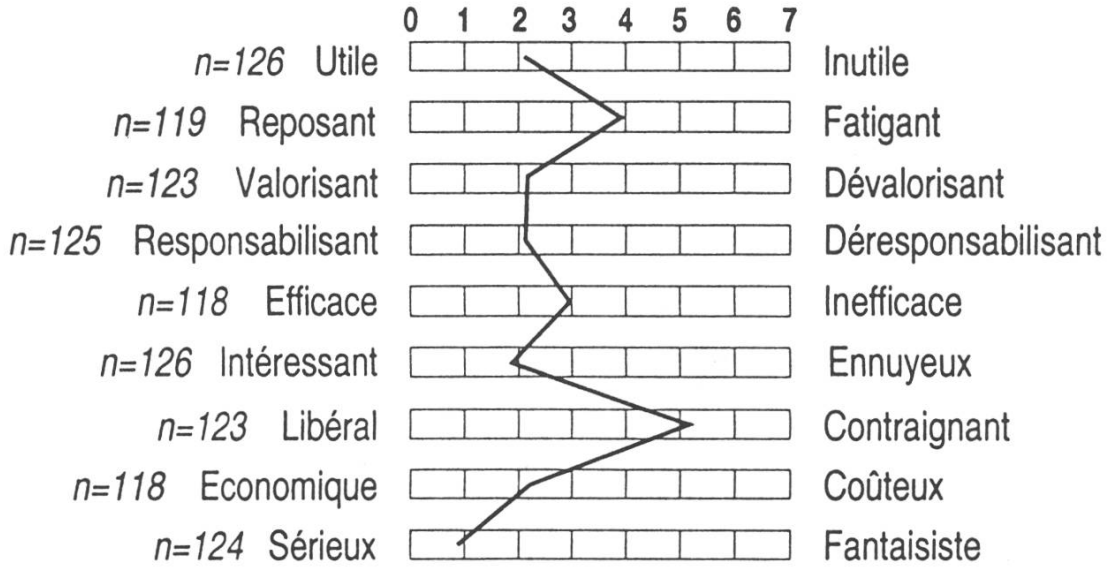

3.7 Généralisation du modèle sociothérapeutique

La grande majorité des répondants (78.8%) estime que des Centres tels que celui de Genève devraient être généralisés; une minorité (8.3%) ne trouve pas souhaitable que d'autres centres soient créés en Suisse, alors que 12.9% des répondants ne se sont pas prononcés.

4. DISCUSSION

Les résultats du sondage par questionnaire concernant la perception du Centre de sociothérapie pénitentiaire dans le milieu carcéral du Concordat romand montrent que pour les répondants qui connaissent l'existence du Centre de sociothérapie, l'image qu'ils se font du Centre recouvre assez bien la réalité en ce qui concerne le cadre structurel et les aspects importants du programme sociothérapeutique, tels que la vie communautaire, la composition du personnel et le rôle actif que jouent les détenus dans la vie de l'unité.
La nature thérapeutique particulière du programme mis en œuvre au Centre n'est cependant pas claire pour une grande partie des répondants qui ne fait, en effet, pas la distinction entre le programme de sociothérapie, sans prise en charge médicale de type psychiatrique, et un traitement psychiatrique traditionnel. Cette constatation illustre bien que l'aspect novateur du programme de sociothérapie mis en œuvre au Centre de sociothérapie, se distanciant des

perspectives médicale et pénitentiaire habituelles, est un élément plus difficile à communiquer.

Les résultats indiquent enfin qu'une majorité des répondants considère de façon favorable une généralisation du modèle du Centre; l'image que se font les répondants du Centre semble donc être assez favorable.

En ce qui concerne les canaux d'information, les résultats ont montré que l'information sur le Centre provient essentiellement des contacts avec la directrice du Centre et des contacts informels avec les détenus. Ce dernier aspect doit être souligné parce qu'il montre que l'information en milieu carcéral peut être diffusée de la base, par les détenus.

Bibliographie – Notes

* Institut universitaire de médecine légale, Genève.

[1] Bernheim J., de Montmollin, M.-J., «A special Unit in Geneva: La Pâquerette, sociotherapeutic centre at Champ-Dollon prison», in Bluglass R./Bowden P. (eds), *Textbook of Forensic Psychiatry*, Churchill/Livingston/London, 1990, 1355-1357.

[2] Jones M., *Beyond the Therapeutic Community*, Yale University Press, New Haven and London, 1968.

[3] Barrett B.J., «Violence et agression: traitement en communauté thérapeutique à la prison de Grendon (Angleterre)», *Revue médicale de la Suisse romande*, 105, 1985, 59-64.

[4] Gunn J., Robertson G., «An evaluation of Grendon prison». In Gunn J./Farrington D.P. (eds), *Abnormal offenders delinquency, and the criminal justice system,* Wiley, Chichester, 1982, 285-305.

[5] Schurmans M.-N., Ummel M., *Le Centre de sociothérapie pénitentiaire «La Pâquerette»*. Projet-pilote, rapport d'évaluation pour le Département fédéral de justice et police, Institut universitaire de médecine légale de Genève, Berne, 1991.

[6] L'évaluation globale du Centre était une des conditions de sa reconnaissance comme projet-pilote par le Département fédéral de justice et police (cf. loi fédérale du 5 octobre 1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et mesures et son ordonnance d'exécution). La possibilité d'une «reprise» du modèle sociothérapeutique par «d'autres équipes et d'autres institutions» en Suisse était un des objectifs spécifiques de l'évaluation.

[7] Le taux élevé de ce premier résultat doit cependant être relativisé: lors des deux premières passations du questionnaire, effectuées dans le cadre des cours de base du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire destinés aux gardiens, une différence importante a, en effet, pu être mise en évidence entre une population de gardiens qui n'avait pas encore eu de présentation du Centre de sociothérapie par la directrice (première passation) et un deuxième groupe qui l'avait déjà suivie (deuxième passation). Lors de la première passation, en effet, sur les trente-six répondants, vingt-deux (soit trois cinquièmes) ne connaissaient pas le Centre, alors que pour la deuxième passation, seuls deux répondants sur vingt-neuf ont affirmé ignorer l'existence du Centre de sociothérapie.